

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07.04.2022

Le 26/03/2022, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 07/04/2022 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Compte de Gestion 2021 ;
- Compte administratif 2021 ;
- Tableau du CA 2021.
- Reprise des exercices antérieurs ;
- DM 1 au BP 2022 ;
- Vote des Taux d'imposition locale ;
- ADVB 2022 extension du bâtiment des maternels ;
- FSIC 2022 châssis salle polyvalente ;
- Subventions 2022 associations locales ;
- Point info sur le bâtiment du 9 place de la mairie
- Questions diverses.

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Brigitte HARLAUX – Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Mathilde POLACCI - Jean Marc BERNARD - Freddy SZYMCZAK - Isabelle HUBLART - Thomas HALLUIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Harlaux

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

Après lecture, le compte rendu de la séance du 22/03/2022 est approuvé à l'unanimité

FINANCES

Compte de Gestion - Compte Administratif 2021 - Tableau Compte Administratif 2021 - Affectation de la Reprise des exercices antérieurs

Faute de réception du Compte de Gestion 2021 visé, report à la prochaine réunion du Conseil Municipal

SUBVENTIONS 2022

ADVB villages et bourgs 2022 (annule et remplace celle du 22.03.22)

L'Assemblée, après en avoir discuté, à l'unanimité, adopte le projet d'extension du bâtiment de l'école maternelle de l'Aunelle pour un montant de 572 446.27 € ttc – soit 477 038.56 € HT ; arrête le plan de financement joint ; sollicite le Département le Nord pour la subvention ADVB 2022 à hauteur de 190 815.42 € ; et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet, permis de construire inclus.

FSIC 2022 Châssis salle polyvalente

Reporté pour compléments d'informations

SUBVENTIONS 2022 aux associations locales

Après avoir analysé la demande reçue de l'Harmonie Sebourgeoise, et après vote de l'Assemblée Municipale, cette dernière entérine, à l'unanimité, la proposition d'un versement de 3 000 euros pour cette association locale. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2022.

Concernant les Curieux de Nature, nous attendons un retour du dossier complet pour une validation de la subvention.

INTERCOMMUNALITE

Adhésion à I NORD

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Agence iNord, composée de juristes et d'experts, créée en 2017 à l'initiative du Département du Nord, propose un accompagnement adapté aux communes et intercommunalités du Nord. Cela concerne 3 ingénieries : technique, financière et juridique, qu'il détaille ensuite.

Après en avoir discuté, les membres acceptent, à l'unanimité, l'adhésion annuelle de la commune pour un montant de 0.21 cts/habitant.

Crédits prélevés au 65541 du BP 2022.

CLECT CAVM : Détermination de la composition de Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges

Suite à la délibération de la commune de Sebourg en date du 28/07/2020, nommant 2 membres délégués, et de la délibération du Conseil Communautaire en date du 21.03.22, il convient de re-délibérer afin de conforter la délibération de l'intercommunalité.

Sur proposition de valenciennes métropole, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que les délégués restent les mêmes : à savoir :

titulaire : M. Le Maire, Bruno CELLIER,

et suppléante : Christiane DENORME.

AFFAIRES COMMUNALES

Point info sur le bâtiment du 9 place de la mairie

M. Le Maire explique qu'il a reçu M. Lefebvre Thomas, boulanger au 9 place de la mairie et confirme que ce dernier a bien l'intention de s'y installer tant en résident sebourgeois qu'en professionnel.

Néanmoins des travaux sont à réaliser obligatoirement avant de louer ce bâtiment : chauffage, électricité, huisseries, cumulus, ainsi que d'y effectuer les contrôles techniques légaux.

Le montant du loyer serait de 600 euros, par le biais d'un bail commercial, avec passage devant le notaire pour le contrat de location.

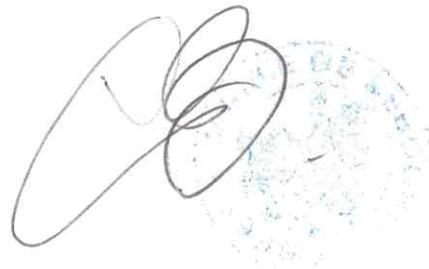
Me Gobert de valenciennes métropole sera contactée pour la recherche et l'aide dans le montage des subventions dont notamment celle de l'interco à hauteur de 50 % sur 100 000 euros de travaux. Il est précisé que les travaux et matériel techniques sont à la charge du boulanger.

M. Lefebvre envisage également de s'installer dans une des cellules commerciales des cinq quarts.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur Didier Lenne a indiqué qu'une commande est faite au profit de l'école de l'Aunelle concernant des capteurs CO₂. L'école recevra 14 capteurs pour un montant de 1700€ (3300€ - 1600€ de subventions).
- 2) Monsieur le Maire indique qu'après de multiples contacts avec Orange, à tous les niveaux de hiérarchie, une réparation des câbles, Rue du Moulin, devrait avoir lieu le 14/04 prochain.
Après une mise en relation avec Madame la Vice-Présidente du Sénat, Valérie Létard, un courrier a été envoyé à Monsieur Cédric O, Secrétaire d'état, afin d'alerter sur le manque de réactivité de la société.
- 3) Madame Isabelle Delobel a demandé quelle était la politique de notre mandat concernant la biodiversité. Monsieur le Maire a répondu que les engagements pris pendant la campagne en matière d'écologie sont respectés.
- 4) Madame Dominique Bussignies a remis en cause, une fois de plus, une communication insuffisante à leur goût. Monsieur le Maire a répondu que malgré leurs absences récurrentes aux diverses commissions, nous étions à leur disposition.

Le Maire
Bruno CELLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Cellier', is written over a circular blue ink stamp. The stamp has a textured, grainy appearance.